



REGLEMENT INTERIEUR

Gym Vannes UCK NEF a pour vocation l'enseignement de la pratique de la Gymnastique. Cette pratique s'exerce à la F.S.C.F ou à la F.F.G

• L'association se réserve le droit de refuser toute inscription dès lors que l'effectif serait complet.

• **Horaires** : Les horaires sont fixés en début de saison. La responsabilité du club s'exerce uniquement du début de l'entraînement à cinq minutes après la fin. Merci de respecter les horaires établis, tant pour le début que pour la fin de l'entraînement. Assurez-vous de la présence de l'encadrant avant de laisser votre enfant à la salle.

L'inscription au club engage vos enfants à venir régulièrement aux entraînements et à prévenir de leur absence en cas d'empêchement.

• **Utilisation des locaux** : L'accès aux vestiaires est réservé uniquement aux gymnastes, parents, exclusivement aux heures d'entraînement. Il est interdit de fumer dans la salle ainsi qu'aux entrées de la salle. Toute dégradation des locaux ou du matériel sera à la charge des parents et pourrait entraîner l'exclusion du club de même que **toute conduite irrespectueuse envers l'encadrant ou les autres gymnastes.**

• **Utilisation et manipulation des agrès** : La pratique du Parkour et Workout en milieu gymnique nécessite le respect des règles de gymnastique concernant le matériel.

Il est donc interdit de :

- Marcher sur les matelas avec des chaussures
- Se mettre debout sur les barres (Fixes, Parallèles, Asymétriques...)
- Se pendre à plusieurs sur une barre
- Pratiquer à plus de 10 personnes en simultané sur le praticable

Il est également nécessaire lors d'exercices en fosse, de mettre des matelas dessus pour éviter de l'endommager.

• Le club décline toute responsabilité en cas de vols d'objets : Bijoux, téléphone etc..(Rangez bien vos affaires !)

• **Compétitions** : Les déplacements pour les compétitions sont sous la responsabilité des parents.

Les gymnastes sont prévenus en début d'année s'ils participent à plusieurs compétitions.

• **Prenez bonne note des dates.**

• **Afin de ne pas pénaliser l'équipe, et d'éviter une amende au club pour forfait, les gymnastes devront honorer les engagements qu'ils ont acceptés.**

L'adhésion au club implique l'acceptation de ce règlement interne.

Fait à Signature précédée de la mention « lu et approuvée »

Le/...../.....

GYM VANNES UCK – NEF Rue Georges Caldray, Le Bondon, 56000 VANNES

Tél Secrétariat UCK – NEF : 02 97 63 80 80

E-mail : gym-vannes.uck-nef@laposte.net Site internet : www.gym-vannes.fr

Tél Tiphaine Le Priol : 06 63 94 55 78 Tél Présidente E. Dejour: 06 26 65 09 85